



**CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC**

☎ 02 98 20 00 08 📠 02 98 20 04 28

✉ [cfppa.hanvec@educagri.fr](mailto:cfppa.hanvec@educagri.fr)

🌐 [www.kerliver.com](http://www.kerliver.com)



## FORMATION CONTINUE

# Brevet Technicien Supérieur Agricole AMENAGEMENTS PAYSAGERS en ECOJARDINAGE BTSA AP - Niveau 3

Sous réserve d'obtention du marché par  
le Conseil Régional de Bretagne

## LES METIERS

La formation BTSA AP ouvre des débouchés nombreux et variés : chef d'équipe paysagiste, conducteur (trice) de travaux paysagers, technicien(ne) de bureau d'études, etc. ... Tous interviendront sur les espaces verts, les parcs et jardins et/ou terrains de sport. Ils auront cependant des missions différentes.

**Le ou la chef d'équipe paysagiste** encadrera les ouvrier(e)s dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien.

**Le ou la conducteur (trice) de travaux paysagers** organisera et supervisera les chantiers de création.

**Le ou la technicien(ne) de bureau** d'étude établira les études, les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveillera la conformité des travaux d'exécution.

Il doit maîtriser les capacités générales et professionnelles suivantes :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Réaliser un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.
- Prendre en compte les attentes et les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Mettre en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers.
- Assurer la gestion économique des chantiers
- Participer aux processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysagers

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- ♣ Formation à plein temps de **10 mois**
- ♣ Durée : **1400 H : 1050 H** (30 semaines) en centre de formation & **350 H** (10 semaines) en entreprise  
La durée peut varier selon les acquis des stagiaires.
- ♣ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture
- ♣ Examen en CCF (tout au long de la formation) et épreuves terminales.

## MODALITES DE FORMATION

- ♣ Cours en salle,
  - ♣ Travaux Pratiques sur le plateau technique,
  - ♣ Auto formation tutorée
  - ♣ Stage en entreprise.
- } 30 semaines de 35 H
- 10 semaines de 35 H

## CONTENU DE LA FORMATION

---

### Enseignement général :

- ♣ Techniques d'expression, de communication d'animation et de documentation
- ♣ Organisation économique, sociale et juridique
- ♣ Technologies de l'information et du multimédia
- ♣ Langue vivante
- ♣ Contextes et déterminants des aménagements paysagers
- ♣ Elaboration d'un projet professionnel

### Enseignement technique et professionnel :

- ♣ Connaissance des végétaux
- ♣ Gestion des espaces paysagers
- ♣ Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- ♣ Gestion technico-économique des chantiers
- ♣ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

## STATUT ET REMUNERATION

---

Plusieurs possibilités de prise en charge des frais pédagogiques et de la rémunération sont possibles :

- ♣ Conseil Régional de Bretagne.\*(Statut de stagiaire de la formation professionnelle).
- ♣ Pôle Emploi (rémunération)
- ♣ Congé individuel de formation (CDI ou CDD)
- ♣ Contrat de professionnalisation
- ♣ Accompagnement spécifiques des reconversions

\*Sous réserve de notification du marché

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

---

- ♣ Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- ♣ Etre sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an.
- ♣ Etre inscrit à Pôle emploi à l'entrée en formation.
- ♣ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau 4.  
ou Justifier à l'entrée en formation de 24 mois d'activités professionnelle (temps plein).

## RECRUTEMENT

---

- ♣ Présentation d'un Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation
- ♣ Entretien avec le responsable de la formation sur la base d'un projet professionnel.
- ♣ Participation aux tests de sélection
- ♣ Validation du projet par le Pôle Emploi (pour les plus de 26 ans)
- ♣ Validation du projet par la Mission Locale (pour les moins de 26 ans)

## TARIFS DES PRESTATIONS (tarifs au 01.01.15)

---

- ♣ Possibilité de restauration sur place (5,05 € le déjeuner)
- ♣ Hébergement : location dans les communes ou les villes voisines (liste à disposition sur demande)

## CONTACTS

---

- ♣ Directeur du centre de formation : - Pascal DOURMAP
- ♣ Référent pédagogique : - Viviane GUYOMARD
- ♣ Secrétariat : - Sandrine DELMOTTE



CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC  
☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28  
✉ [cfppa.hanvec@educagri.fr](mailto:cfppa.hanvec@educagri.fr)  
🌐 [www.kerliver.com](http://www.kerliver.com)

